

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 28

Artikel: L'éducachon don valet
Autor: A.C.-R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

retentit à la porte de tous nos comités, sur le seuil de la chambre des conseils ; phrase enfin qu'on devrait graver en lettres d'or sur le siège de tous les employés des gouvernements et des administrations publiques en général, afin que durant leur absence le solliciteur pût lire sur la chaise de celui qu'il vient relancer, la réponse qu'il n'eût point manqué de lui faire s'il eût été visible.

» *On s'en occupe.* Cela ne fait point supposer d'objection possible de votre part ; car on ne vous dit pas *on s'en est occupé, on s'en occupera*. Dans le premier cas, vous pourriez demander : *Qu'a-t-on décidé ?* Dans le second, vous pourriez vouloir connaître à quelle époque votre tour sera venu de fixer l'attention du corps à qui vous avez remis votre supplique ; mais non, vous entendez, *on s'en occupe* ; c'est-à-dire dans ce moment même on cherche à vous rendre justice.

» Que voulez-vous de plus ? Vous restez la bouche ouverte, cloué par cette réponse, pouvant tout au plus pousser un *ah !* prolongé, saluer poliment et vous en retourner aussi content qu'il vous est possible de l'être si vous connaissez la valeur *intrinsèque* de la locution banale.

» *On s'en occupe.* Dût-on vous répondre ces trois mots durant vingt ans, vous n'avez aucun droit de vous plaindre de la sage lenteur qu'on apporte à délibérer mûrement et avec prudence sur votre affaire. Que pouvez-vous exiger ? *Qu'on s'en occupe ?* eh bien ! c'est ce qui a lieu ; vous n'avez absolument rien à dire. Si l'on n'agit pas plus promptement, c'est qu'il est impossible d'aller plus vite en faisant bien ; et vous ne sauriez, en conscience, exiger qu'on s'occupât de vous plus souvent que toujours. »

Le Flon lausannois.

On sait qu'en vue de l'Exposition nationale suisse de Genève le Département vaudois des Travaux publics a publié un magnifique volume, grand in-folio, richement illustré, qui lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à l'établissement topographique de MM. G. Bridel & Cie, dont il sort.

L'ouvrage se compose d'une trentaine de notices dues à la plume de divers collaborateurs, notamment à celle de M. l'ingénieur cantonal L. Gonin, sous la direction duquel il a été publié. Il débute par une introduction historique exposant brièvement quelles furent et ce que furent nos voies de communications sous les lacustres, les Helvètes, les Romains, les ducs de Savoie, les comtes de Gruyère, les Bernois, la République helvétique, et enfin sous l'ère vaudoise.

Nous détachons de cette intéressante publication les lignes suivantes, dues à la plume de M. Guénoud, syndic de Lausanne :

Description.

Le *Flon lausannois* est un ruisseau aux allures généralement tranquilles, qui prend naissance, par de nombreux filets d'eau, sur le versant sud du Jorat, au lieu dit « les Sept fontaines », au pied des prairies du Chalet-des-Antets, à six kilomètres environ au nord-est de Lausanne et à deux kilomètres à l'ouest du Chalet-à-Gobet.

Le ruisseau ne tarde pas à s'encaisser dans un profond vallon qui sépare les territoires de Lausanne et du Mont, à l'ouest, d'avec celui d'Epalinges à l'est. Plus loin, le Flon parcourt le pied de la belle forêt de Sauvabelin, et, après avoir longé l'usine Duvillard, placée en travers de la vallée, s'engage dans une longue voûte sous laquelle il traverse la ville. En aval de la gare du funiculaire Lausanne-Ouchy, le Flon coule de nouveau à ciel ouvert dans un lit aux contours sinueux et va se jeter dans le lac Léman au lieu dit « la Maladière. »

Le massif du Jorat dans lequel le Flon prend sa source appartient au terrain tertiaire moyen ; il se compose de couches de molasse séparées les unes

des autres par des couches de marne, de grès et de poudingues.

L'action incessante du courant de l'eau sur des roches exposées à se déliter a pour effet d'approfondir le lit du ruisseau, d'en désagréger les bords et de déterminer le glissement graduel des coteaux latéraux sur un sous-sol lubrifié par les eaux qui s'y introduisent. A certains moments, des masses de terre, de pierres, de bois, peuvent obstruer le lit du ruisseau et précipiter sur la ville, au moment de la rupture de l'obstacle, des torrents de boue capables d'obstruer le grand canal souterrain qui la traverse.

Le Flon a deux affluents principaux, la *Louve* et le *Gallicien*, sans compter un certain nombre de petits ruisseaux qui le rejoignent en amont de la ville et qui peuvent être considérés comme autant de sources particulières.

La *Louve* prend naissance près du Grand-Mont ; elle forme, sur une longue étendue, la frontière entre la commune de Lausanne et celle du Mont et court ensuite au pied du plateau de la *Pontaise* pour réunir ses eaux à celles du Flon dans la partie voûtée de celui-ci, au centre de la ville.

Le *Gallicien* est un ruisseau de moindre importance, qui prend sa source près de l'asile de Cery, lieu dit en *Champ-Mignon*, traverse le village de Prilly, d'où, après un cours sinueux, il va rejoindre le Flon dans le domaine de Malley, à mi-distance entre la ville et le lac.

Inondations.

Le Flon lausannois, jusqu'à une époque récente, n'avait causé de sérieux dégâts sur son parcours qu'à rares intervalles. Les chroniques lausannoises mentionnent le débordement du 9 juillet 1778, qui détruisit les prises d'eau des moulins, des Sauvabelin jusqu'à l'aval de la ville. Le dimanche 4 septembre 1832, à la suite de pluies torrentielles, le Flon grossit à ce point qu'il menaçait d'entraîner le sol des tanneries de la Porte Saint-Martin ; neuf hommes occupés au sauvetage furent victimes de leur courage et de leur dévouement.

Dès lors, les riverains du Flon vécurent dans une sécurité presque complète jusqu'au 3 octobre 1888. A ce moment-là, il se produisit une crue extraordinaire du Flon, après quelques jours de fortes pluies (1^{er} octobre : 15 mm. ; — 2 octobre : 95 mm. ; — 3 octobre, en 8 heures : 57 mm.). Cette crue causa de grands dégâts dans tout le bassin du Flon ; il se produisit dans la partie supérieure du ruisseau des débordements et des éboulements ; les voûtes du Flon furent endommagées dans la ville de Lausanne ; dans le bassin inférieur, des inondations considérables emportèrent de nombreux travaux d'irrigation.

On avait à peine réparé les dégâts occasionnés aux voûtes, commencé l'exécution de quelques travaux au bassin supérieur, élaboré le programme d'une inspection de tout le bassin, en vue de constituer une entreprise générale de correction des lits du Flon et de son affluent principal, la *Louve*, quand survint le désastre du dimanche 2 juin 1889.

Après une splendide matinée, de gros nuages s'accumulèrent dans l'après-midi ; vers cinq heures du soir, deux courants contraires, l'un de *Jorat*, l'autre de *vaudoise*, se rencontrèrent sur Lausanne ; il en résulta deux orages successifs, l'un dans la vallée même du Flon, l'autre sur les quartiers occidentaux de la ville et sur le territoire de la commune de Prilly. Dans l'espace d'une heure, ces orages déversèrent sur Lausanne une couche d'eau de 56 mm. d'épaisseur, soit autant que pendant les huit heures de la journée déjà très pluvieuse du 3 octobre 1888.

Les dégâts causés par ces orages furent considérables. Dans la vallée du Flon supérieur, il se produisit de nombreux éboulements, surtout dans les côtes du *Bois Murat*, en amont de la scierie de la Clochattaz. La belle forêt de sapin qui couvrait ces côtes quelques années auparavant avait été l'objet d'une coupe rase ; une route avait été construite au travers de son emplacement ; la stabilité du sol s'en trouva ébranlée et, quand vint la pluie torrentielle du 2 juin, de grandes masses de terre, glissant sur un sous-sol marneux, vinrent rétrécir le lit du Flon, y jetèrent des débris de toutes sortes et menacèrent même de l'obstruer complètement.

Plus bas, dans la forêt de Sauvabelin, au Moulin-Creux et dans les côtes de Montmeillan, de nombreux glissements de terrain se produisirent. L'usine Duvillard fut envahie par les eaux qui se frayèrent leur écoulement au travers des ateliers. Le pont de la brasserie du Vallon fut emporté, ainsi

qu'une partie du mur de soutènement sur la rive gauche du Flon ; le moulin Grellet et la tannerie Mercier furent inondés et subirent des dommages importants.

Des barrages naturels se formèrent sous les voûtes du Flon, dans la traversée de la ville ; ils étaient composés de bois de construction, de ronces, de racines, de petits troncs d'arbres et de débris de toutes sortes, retenus par des étais, soit arc-boutants en fer, placés transversalement dans les voûtes, pour consolider la canalisation des eaux de Bret. L'un de ces barrages, placé en aval de la rue du Pré se trouva si compact qu'il arrêta le cours de l'eau et obligea celle-ci à se frayer un passage en faisant sauter la voûte, immédiatement au-dessous de la maison Jordan. Il en résulta, outre des dégâts importants dans cette maison, une inondation de tout le quartier inférieur.

En aval de la ville, tous les barrages pour l'irrigation des prés furent emportés ou fortement endommagés, ainsi que tous les ouvrages construits sur les canaux, pour la distribution de l'eau. Sur plusieurs points, le Flon se créa un nouveau lit, en emportant des quantités de terrains fertiles, spécialement en amont et en aval du pont de la Maladière.

Dans le bassin de la Louve, les eaux affluèrent les berges dans les parties non voûtées en amont et en aval des abattoirs de la Borde ; des masses de terre et de troncs d'arbres formèrent des barrages en amont des voûtes et menacèrent gravement soit les abattoirs, soit la ville ; ce ne fut que par un grand déploiement d'énergie que l'on parvint à maintenir la circulation de l'eau.

Quant au Gallicien, petit ruisseau d'apparence insignifiante, il prit, le 2 juin 1889, des proportions tellement extraordinaires qu'il endommagea plusieurs immeubles situés sur son parcours, en amont du village de Prilly ; surtout, il causa sur ses bords des érosions profondes, qui compromirent l'existence de plusieurs maisons construites, il est vrai, avec trop peu de précautions, dans son voisinage immédiat.

L'éducachon don valet.

Noutron menistre desâi l'autra demeinde dein son pridze que dè noutron teimps lo bôn Dieu vretâbllo dè bin dâi dzeins l'est l'ardzeint. Ma fâi l'avâi bin râison, kâ dein lo veladzo lè lo mîmo diabllo qu'à la vela ; l'est assebin l'ardzeint ! Lè po cein que l'âi in a tant que dîant que lo bon Dieu n'est pas dein lo ciel. Lo crâio bin : lè dâi dein lo fin fond dè l'âo catzetta !

Lè l'educachon qu'on baillè oreindrâ âi z'einfants que fâ cein ; l'est la *tendance sociale actuelle*, coumeint dè noutron menistre, l'est Mammon qu'a reimpliâci lo bon Dieu.

Vû vo derè cein que ié vu et oîu mè mîmo dessando passâ à Losena, âo café dâo Dzorât.

On monsu dâo coutzet dè Martheray avâi atzetâ on tsai dè dzévallès dè fâo su la plîèce dâo Tunnet. L'étâi on bouébo dè dozè à quatorze ans que lè l'âi avâi veindî ; son père étâi allâ ein vela, et l'arrevâ coumeint lo tsai et noutrè dzeins sè mettîant ein route po allâ tzi lo monsu.

Quand lè dzévallès furant montâie dein lo galetâ, lo monsu de dinse âo paîsan :

— Venez avec moi au café du Jorat, je vous réglerai en prenant un verre.

— Oh ! merci bien, monsieur, vous êtes bien bon ; c'est pas de refus, que l'âi repond l'autro.

Et ti lè trâi eintront âo café et sè plîaçont à la granta trablîa dâo mâitein.

L'âi avâi on tâ dè dzeins, monsûs, paîsans et paîsannè dè totè sortè et dè ti lè carro, kâ l'étâi on dessando.

Et lè vâitsè que trîquant ti lè trâi.

— Eh bien, que fâ lo monsu âo paîsan, voici les quinze francs que je vous dois pour vos fagots.

Lo paîsan vouâtè son valet et l'âi dit :

— Est-te bin lo prix que t'â fè ?

— Oî, père, lè lo prix que te m'as de tè mîmo ein dècheindeint.

— Vâih ! vâih ! lo prix, lo prix ! mâ n'a tou pas vu que lè lo monsu ? Lè bon se l'avâi étâ on ovra, onna pourra fenna, mâ n'est rein dè

cein. Ti on jeannot, mon pourro Samuiet, te ne vâi pas bi. Fau profitâ de totê lè z'occasions po gâgni otîè dein stu mondo. N'est pas robâ que d'escamotâ quôqu'francs à cliâo qu'ein ont prâo. Ci z'ique l'avâi lo moian dè payi vingt francs et faillâi profitâ. N'avâi pe min dè bou ao galetas et l'arâi payi tot cein qu'on lâi arâi demandâ.

— Mâ quinzè francs, père, l'est bin payi po dâo bou ramassa de cé dè lè et que no z'a rein cotâ.

— Kâise-tè, fou, avoué ta morala dè mômiè ! L'ardzeint, vouai-tou, lè la via, lè lo trin dâo mondo, et ci que ne sâ pas ein ramassâ lè on imbécilo !

Lo pourro bouébo étâi tot capot.

Lo monsu atiutâvè sein fèrè seimblant dè rein, tot ein tapoteint su la trâblia dâo bet dâi dâ. Mâ tot d'on coup, vouâtè lo paisan dein lo bllian dâi je et lâi dit crâneimeint dèvant tot lo mondo :

— Ah ! lè dinche que vo z'educâ voutron valet, gueux que vo z'itè ? Vo voliâi ein fèrè on peichenéro dè la grossa maison lè d'amont. L'âi ai-vo zu étâ petète, que vo voliâi lâi einvouyi voutron valet ? N'est pas dè la morala dè mômiè que vo lâi fèdè quie, mâ dè la morala dè voleu !...

Noutron gaillâ ne s'atteindâi diéro à cliâquie ! Quôûi dâo diabblio arâi peinsa que ci monsu dévesavè lo patois ?...

Le prein son bouébo pè lo bré et fo lo camp sein pi vouedi son verro.

Tot lo mondo dâo café s'eccliafâvè dè rirè et l'ont criâ bravo ! Et mè ié assebin criâ bravo dè tot mon tieu ! A. C.-R.

Une singulière famille.

On parlait de différents degrés de parenté dans une société, et alors un monsieur, assez jeune encore, se met à raconter la chose suivante :

« Je me suis marié avec une jeune veuve qui avait chez elle sa fille.

» Naturellement elle resta chez nous aussi après le mariage, et alors il arriva, que mon père, qui avait fait sa connaissance chez nous, s'en éprit et l'épousa. Ainsi ma femme devint la belle-mère de son beau-père, ma belle-fille devint ma belle-mère, et le beau-père se changea en gendre.

» Ma belle-mère, la fille de ma femme, eut un fils qui est mon frère, car c'est le fils de mon père et de ma belle-fille ; mais puisqu'il est le fils de notre belle-fille, ma femme devint sa grand-mère et moi le grand-père de mon frère d'un autre lit. Plus tard, ma femme me donna aussi un fils, et alors cela s'embrouilla encore davantage.

» Ma belle-mère, la sœur d'un autre lit de mon garçon, est en même temps sa grand-mère, tandis que mon père est le beau-frère de mon enfant, puisqu'il a pour femme la sœur de ce dernier. Je suis ainsi le frère de mon propre fils, qui est l'enfant de ma belle-grand-mère. Mais je suis en même temps le beau-frère de ma belle-mère, ma femme est la tante de son propre fils, mon fils est le petit-fils de mon père, et moi-même j'ai le malheur d'être mon propre grand-père ! »

Epouvantable !

Devoirs des veuves.

Ensuite d'un article publié dans un journal de Paris, où il était question de la femme et de sa condition sociale, une dame adressa au rédacteur de ce journal la question suivante :

Quels devoirs la mort du mari entraîne-t-elle pour sa veuve ?

Voici la réponse du rédacteur :

Chère madame,

Le grand législateur des Hindous, Menou, a

réglé ce point de façon qu'aucun moraliste ne prenne l'envie d'y revenir. Ecoutez-le donc :

« Une veuve est tenue de se mortifier le corps » en ne vivant que de racines et de fruits. Dès » que son époux est décédé, elle ne doit plus » même prononcer le nom d'un autre homme. » Jusqu'à la mort, elle doit pratiquer le pardon » des injures, s'acquitter des plus pénibles tâ- » ches, fuir toute satisfaction sensuelle et s'a- » donner passionnément aux incomparables » règles de vertu qu'ont suivies les femmes dè- » vouées à un seul et unique époux. »

Telle est, chère madame, la morale absolue. Vous effraie-t-elle un peu ? N'y prenez garde ; c'est mappe d'habitude. Persistez dans la stricte observation de ces grands préceptes et vous verrez qu'on s'y fait... à la longue.

Qu'on s'en souviene !

Nous extrayons les lignes suivantes du *Chroniqueur*, de M. Vulliemin, au chapitre qui traite des origines de Lausanne :

« A la Cité, l'évêque et le clergé siégeaient en haut lieu ; la noblesse s'était fortifiée sur la colline ; dans le bas s'établissait le peuple des artisans, des marchands, des serfs affranchis ou fugitifs ; gens esclaves d'hier, sans droits, sans lois, honnis, foulés, d'une origine incertaine. Un reste des captifs qui, sous Rome, cultivaient les terres, les esclaves que fit la conquête bourguignonne, les débris des hordes germaniques, tartares ou même sarrasines, voilà ce dont s'est composé le peuple de nos villes et de nos campagnes. Ce sont les hommes dont nous avons emprunté les traits. C'est de cette humiliation que sont sortis ces bourgeois, qui se montrent si fiers et si jaloux de la liberté. Tout peuple, dans le moyen-âge, est né comme d'une crèche. Acceptons cette origine, et apprenons, à l'école du chrétien, à chercher notre gloire dans ce qui nous a humiliés. »

Pauvre servante !

La famille Jenks, qui habite Lanesbors (New-York), voyait, lisons-nous dans le *Courrier des Etats-Unis*, disparaître depuis quelque temps des objets de plus ou moins de valeur sans pouvoir se rendre compte de ce qu'ils devenaient.

Mme Jenks a accusé sa servante de s'être approprié ces objets et l'a menacée de la faire arrêter, pensant ainsi l'amener à des aveux.

Mais la servante a protesté énergiquement de son innocence, et, comme on ne pouvait rien prouver à sa charge, on l'a renvoyée et on en a pris une autre.

Avec celle-là, les mêmes faits se sont produits et plusieurs objets ont disparu mystérieusement.

Un hasard a fini par faire découvrir la voleuse. Mme Jenks avait dans sa basse-cour une oie apprivoisée qui avait l'habitude de venir frapper avec son bec à la porte jusqu'à ce qu'on lui ouvrit. On la caressait, on lui donnait quelques friandises, et on la laissait se promener dans la maison. Quel n'a pas été l'étonnement de Mme Jenks l'autre jour en apercevant l'oie qui saisissait dans son bec une chaîne en or et une montre déposées sur un meuble et qui les emportait. Mme Jenks l'a suivie et elle a vu l'oie se rendre à son nid et y cacher la montre. Des recherches faites dans ce nid ont permis de retrouver tous les objets disparus, entre autres deux dés en or, un peigne en écaïlle, deux épingles de cravate, une montre et plusieurs bobines de soie et de fil argenté.

L'histoire de cette étonnante découverte s'étant répandue dans le village, voilà maintenant que les parents de la servante renvoyée menacent la famille Jenks d'un procès en dommages-intérêts pour avoir calomnié leur fille.

Salade de laitue au lard. — Choisissez des laitues rouges bien fermes ; supprimez les feuilles vertes, lavez les cœurs et égouttez-les, en évitant de trop les briser ; coupez-les en quatre ou huit parties, suivant la grosseur, mettez-les dans un saladier et saupoudrez-les de poivre. Au moment de servir, faites cuire à la poêle du lard gras coupé en très petits dés ; lorsqu'il est fondu, versez-le sur la salade, remplacez-le dans la poêle par deux cuillères de vinaigre, faites bouillir et versez sur la salade, remuez le tout et servez vivement.

Livraison de *juillet* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSSELLE : La poésie de Henri Heine et son influence en France, par M. Edouard Rod. — Donna Beatrice, roman, par M^{lle} M. Cassaboïs. — Le voyage en Orient de l'empereur Nicolas II, par M. Helix. — Dans le monde des fourmis, notes d'un naturaliste, par M. Aug. Glardon. — Un projet de rachat des chemins de fer suisses, par M. Ed. Tallichet. — Le docteur Breen, roman, adapté de M. W.-D. Howells. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Une correspondance internationale.

Bureau, Place de la Louve, 1, Lausanne.

Boutades.

Un mendiant accoste une dame élégamment mise et lui demande l'aumône. La dame s'arrête et tente de trouver sa poche là où les couturières la placent maintenant. Elle cherche, elle fouille, refouille, rougit d'impatience, sans trouver l'ouverture désirée. Alors le mendiant, de l'accent de l'homme du monde qui ne veut pas être indiscret :

— Voulez-vous que je me retourne.

En municipalité. — Une femme pauvre, mais très effrontée, se présentait l'autre jour en séance de la municipalité de M..., dans le but d'obtenir de l'étoffe pour se confectionner une robe.

— Tâchez au moins d'en mettre assez, dit-elle sèchement, car l'année dernière, il ne m'en est pas seulement resté pour faire une *pèlerine*.

— Vous n'avez jamais tout réclamé, lui répond avec humeur un membre de la municipalité, vous vous contenterez de ce qu'on vous donnera.

— Et puis, on pourrait bien me donner aussi un petit coin de jardin, comme on en a donné à certains autres, ajouta la solliciteuse.

— Encore !... un jardin ! Il ne manquait plus que cela !... Et qu'y planteriez-vous, au nom du ciel ?...

— Des municipaux, mossieu, y sont si bons !

Deux petites ouvrières sont arrêtées devant une boulangerie et contemplent, avec un étonnement légèrement admiratif, un superbe mitron d'un noir d'ébène :

— Tiens, fait l'une d'elles, je ne savais pas qu'il y avait des nègres boulangers.

— T'es bête ! Qui est-ce qui ferait le pain de seigle ?

« Eh bien oui, monsieur, disait l'autre jour une bonne vieille de quatre-vingt-deux ans, à quelqu'un qui la félicitait de sa verdeur, eh bien, oui, Dieu soit loué, je n'ai pas à me plaindre, la vieillesse ne m'est point trop pénible. J'ai encore bonne oreille, bonnes jambes et bons bras, je lis sans lunettes et mange tous les jours la croûte du pain. Une seule chose me chicane : je ne puis plus danser ; la tête me tourne tout de suite. »

L. MONNET.

En souscription jusqu'à fin courant :

Au bon vieux temps des diligences.

DEUX CONFÉRENCES DE M. L. MONNET

Prix 1 fr. 25.

On souscrit au bureau du *Conteur vaudois* ou par carte de correspondance.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Huard.